



## *Le Champ du Segreur*



N° 02/2019

*Champsecrétoises, Champsecrétois,*

*Le mandat de la gestion de la commune que vous nous avez confié est dans sa dernière ligne droite.*

*Lorsque vous recevrez ce bulletin les travaux suivants seront terminés ou engagés :*

*Plusieurs kilomètres de voirie, la finition du parking du cimetière, le relèvement d'une centaine de tombes en déshérence, comme la mise en fonctionnement des antennes téléphoniques d'Orange, l'extension de la salle des fêtes pour le stockage des tables, une fresque mettant en valeur « Les Trésors de Champsecret » réalisée par le peintre Champsecrétois Alain RIBBENS.*

*L'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes, l'installation d'une fosse et d'une aire de lavage des véhicules sont terminés.*

*Plusieurs points de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ont été mis en œuvre.*

*Le cabinet de Kinésithérapeutes est ouvert.*

*Le chemin rural qui dessert le Pont de Pierre s'appelle désormais Rue Benoit RIGAULT Maire de CHAMPSECRET de 1941 à 1945.*

*Dans les 3 mois qui viennent les travaux suivants seront en bonne voie :*

*L'enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques, la mise en place d'un éclairage led dans les rues Docteur Carlet et Gaston Latouche, ainsi que la continuité de la rue Charles Léandre jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération aux Cerisiers.*

*Le déploiement par ENEDIS (anciennement EDF) des compteurs Linky sur la commune de Champsecret va démarrer dans les semaines à venir.*

*L'école a accueilli 87 enfants, ce qui évitera les tracasseries de la rentrée 2018 et nous enregistrons 7 naissances à ce jour, qui viennent s'ajouter au record de 11 naissances en 2018.*

*Comme vous pouvez le constater, l'équipe de la majorité ne baisse pas les bras et vous pouvez compter sur moi pour conduire la municipalité au bout et au delà de nos engagements.*

*Gérard DESGRIPPES  
Maire de Champsecret*



## SOMMAIRE

Conseils Municipaux.....	3 à 9
Etat Civil, Dates à retenir, Cabinet de kinés .....	10 à 11
Informations Diverses, Réunion avec Mme la Sous-Prefète.....	12
Bus Numérique Ornaïs, Lutte contre les frelons .....	13
Compteur Linky .....	14
Orne Habitat « c'est dans la poche ».....	15
Comice Agricole d'Arrondissement 2019.....	16 et 17
Lotissement l'Orée des Andaines, Rentrée des classes.....	18
Fêtes de Pâques et Vide Greniers, Mardi-Rando .....	19
Cérémonie du 08 mai 2019 .....	20
Cérémonie du 15 août 2019 .....	21
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.....	22
Journée des Chemins, Incendie .....	23
C'est la rentrée à la Médiathèque .....	24
Spectacle de Cirque pour les enfants de l'Ecole .....	25
Associations du Patrimoine Champsecrétois, Vivre en Famille .....	26
Fête des voisins, Fête de la musique, Fresque à la salle des fêtes.....	27
6ème rassemblement de Véhicules de Collection et de Prestige .....	28
Le sport à Champsecret .....	29
Travaux.....	30 à 31
Les Incivilités .....	32 à 33
Chapelle monument funéraire de La Pervençère.....	34
Règles de savoir vivre .....	35
Démarchages téléphoniques : Appel à la vigilance, Histoire de Champsecret .....	36

***Les artisans ont un rôle de conseil dans les travaux qu'ils réalisent pour leurs clients. Entre autres, ils doivent s'assurer qu'avant de démarrer le chantier, les démarches légales ont bien été déposées en Mairie et reçu un accord positif des services de l'Etat.***

## Recensement militaire

*Les jeunes gens ayant atteint leur 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. **Apporter le livret de famille.***

### MAIRIE

Tél : 02.33.30.40.16

E-mail: [mairie.champsecret@wanadoo.fr](mailto:mairie.champsecret@wanadoo.fr)

Site : [www.champsecret.fr](http://www.champsecret.fr)

### **Heures d'ouverture :**

Tous les matins : 9 h 30 à 12 h

Mardi et jeudi : 15 h 30 à 17 h

### Permanences du Maire et des Adjointes sur rendez-vous

Martine DENIS 1ère Adjointe

Gérard FOURRÉ 2ème Adjoint

Francine LEVEILLÉ 3ème Adjointe

### AGENCE POSTALE Tél : 02.33.30.42.00

#### **Heures d'ouverture :**

Les matins de 9 h 30 à 12 h et les mardi et jeudi de 15 h 30 à 17 h

### MEDIATHEQUE Tél : 02.33.30.41.84

#### **Heures d'ouverture :**

Mardi et mercredi : 14 h à 17 h 30

Jeudi et vendredi : 16 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

**Présents:** M. Gérard DESGRIPPES, Mme Martine DENIS, M. Gérard FOURRÉ, Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Claude GANDON, M. Gaëtan RICHARD, M. Michel MALHERBE, M. Michel LEPOURCELET, Mme Michèle BUREL, M. Patrick ROUSSEL.

**Absents excusés:** M. MAZZAROLO Dominique a donné pouvoir à M. Gérard DESGRIPPES, Mme Chantal JOURDAN a donné pouvoir à M. Patrick ROUSSEL.

**Absents non excusés:** Mme Céline BOHERE, Mme Sylvie MAUCLAIR-BOUTTIER.

**A été nommée secrétaire:** M. Claude GANDON.

**1. RAPPORT ANNUEL DES DECHETS**

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2017 concernant le territoire de l'ex Communauté de Communes du Domfrontais et demande d'approuver ce rapport. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel relatif à la gestion des déchets ménagers.

**2. ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu les chèques suivants :

- Remboursement assurances : Remplacement vitre hayon arrière Kubota : 63.23 € + 279.15 € = 342.38 € et arrêt de travail d'un agent 1 950.07 €.
- Vente de ferraille pour un montant de 300 € et demande au conseil municipal d'encaisser ces chèques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, accepte à l'unanimité d'encaisser ces chèques.

**3. SUPPRESSION/CREATION DE POSTE**

Monsieur Le Maire informe le conseil que suite au départ à la retraite d'un agent, il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet et créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Conseil décide, à l'unanimité la suppression et la création des postes ci-dessus énoncés.

**4. DEMANDE DE DETR**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération antérieure, la commune a délégué au Territoire d'Energie Orne (TE61) les compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre et d'investissement d'éclairage public.

Il est également rappelé que la commune a missionné le TE61 pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) rue des Boisseliers et rue Berryer.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise du TE61, celui-ci a réalisé un avant projet afin d'en préciser les coûts estimatifs.

Ils se décomposent ainsi :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil et matériels d'éclairage public
Coût total (TTC)	161 925.76 €	33 564.89 €	97 350.00 €
Part communale	0 €	33 564.89 €	78 658.80 €
Part communale (HT)	0 €	26 971.91 €	77 880.00 €

Notre accord sur cet avant-projet ne sera confirmé que si la subvention DETR est accordée.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2019.

Après présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cet avant-projet sommaire sous réserve de recevoir la subvention DETR,
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2019,
- De s'engager à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (Compétence communale avec l'effacement basse tension).

Après accord positif d'une subvention DETR :

- De commander une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du lot 11 du TE61,
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- D'inscrire le projet au budget 2019,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**5. SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions 2019 pour les associations ayant déposées une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

	Décision 2019
Association de Sauvegarde du Patrimoine	200 €
Association Humanitaire Champsecret	160 €
Association Le Souvenir Français	80 €
Comice Cantonal Domfrontais	80 €
ADMR	80 €
Le Savoir et le Fer	80 €
Centre Formation Apprentis Alençon	80 €
Pays Bas Normand	50 €
Vivre en Famille	1 000 €
Club des Cheveux Blancs	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 960,00 €</b>

Madame Denis ne prend pas part au vote.

Monsieur Roussel ne prend pas part au vote.

## **6. VOTE DE SOUTIEN DE RESOLUTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

**Considérant que** le Conseil Municipal de Champsecret est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de Champsecret de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le Conseil Municipal de Champsecret, après en avoir délibéré,

- Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

## **7. DEMANDE D'ENGAGEMENT DE PROCEDURE EN APPEL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du jugement négatif rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Alençon le 29 janvier 2019 sur le dossier des voies de circulation dans le périmètre de la forêt des Andaines.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'engager une procédure en appel et de désigner Maître Bosquet pour défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à la majorité (3 contre) :

- D'engager une procédure en appel,
- De désigner Maître Bosquet pour défendre les intérêts de la commune,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

### **Droits de préemption n°1 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente des parcelles cadastrées AA15 sis « 1 rue du Colonel André Lefèvre » et AA31 (jardin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces terrains.

### **Droit de préemption n°2 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de la parcelle cadastrée AA86 « sis 11 rue Berryer ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce terrain.

Monsieur Le Maire informe que le début des travaux pour l'installation du pylône téléphonique aura lieu le 13 ou 14 mars 2019.

## **CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2019**

**Présents:** M. Gérard DESGRIPPES, Mme Martine DENIS, M. Gérard FOURRÉ, Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Claude GANDON, M. Michel MALHERBE, Mme Sylvie MAUCLAIR-BOUTTIER, M. Michel LEPOURCELET, Mme Chantal JOURDAN, Mme Michèle BUREL, M. Patrick ROUSSEL.

**Absents excusés:** M. Dominique MAZZAROLO a donné pouvoir à Gérard DESGRIPPES, M. Gaëtan RICHARD a donné pouvoir à Gérard FOURRÉ.

**Absent non excusé:** Mme Céline BOHERE.

**A été nommée secrétaire:** M. Michel MALHERBE.

## **1. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Monsieur Le Maire informe que pour l'alimentation électrique du pylône téléphonique, il est nécessaire pour Enedis de passer des câbles et donc de signer une convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de signer une convention de servitude avec ENEDIS et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs.

## **2. SMICO**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur Le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

– les collectivités suivantes :

Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur Le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Emet un avis favorable :

- A l'adhésion des Collectivités ci-dessus énoncées.
- Charge Monsieur Le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- Charge enfin Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

## **3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions 2019 pour les associations ayant déposé une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

	<b>Décision 2019</b>
UNC	180 €
Secours catholique	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>260,00 €</b>

## **4. COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **5. COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2018**

Monsieur Le Maire se retire, Mme Michèle BUREL prend la présidence.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 du lotissement qui présente un excédent de 0.80 € en section de fonctionnement et qui présente un déficit d'investissement de 39 637.78 €.

## **6. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2019**

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : Roussel, Jourdan, Burel) le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 709 593.48 € en section d'exploitation et à 840 492.71 € en section d'investissement.

## **7. COMPTE GESTION COMMUNE 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **8. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018**

Monsieur Le Maire se retire, Mme Michèle BUREL prend la présidence.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 73 139.34 € et un résultat cumulé de 442 921.48 € ; un excédent d'investissement de l'exercice de 331 891.84 € et un excédent cumulé de 28 680.97 €.

## **9. AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après avoir entendu le compte administratif 2018 approuvé ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 73 139.34 € et un résultat cumulé de 442 921.48 € ; un excédent d'investissement de l'exercice de 331 891.84 € et un excédent cumulé de 28 680.97 €,  
Sachant que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 123 904.00 € et en recettes s'élèvent à 24 420.00 €  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 excédent d'investissement reporté : 28 680.97 €,
- au compte 1068 affectation : 70 803.03 €,
- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 372 118.45 €.

## **10. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019**

**Conformément à son engagement de campagne, Monsieur Le Maire propose pour la sixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'impositions communales 2019 et de les maintenir au niveau suivant :**

- Taxe d'habitation : 11,74 %
- Foncier bâti : 12,71 %
- Foncier non bâti : 20,85 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2019.

Arrivée de Monsieur Claude GANDON.

## **11. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2019**

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : Roussel, Jourdan, Burel) le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 939 811.45 € en section d'exploitation et à 702 953.23 € en section d'investissement.

## **12. INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe que Justine VICK a été élue reine du comice agricole du canton.
- Echange sur l'évolution du commerce local.

### **CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2019**

**Présents:** M. Gérard DESGRIPPES, Mme Martine DENIS, M. Gérard FOURRÉ, Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Dominique MAZZAROLO, M. Claude GANDON, M. Michel MALHERBE, M. Michel LEPOURCELET, Mme Chantal JOURDAN, Mme Michèle BUREL.

**Absents excusés:** Mme Sylvie MAUCLAIR-BOUTTIER a donné pouvoir à Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Patrick ROUSSEL a donné pouvoir à Mme Chantal JOURDAN, M. Gaëtan RICHARD n'a pas donné pouvoir.

**A été nommée secrétaire:** M. Michel LEPOURCELET.

### **1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le vote d'une subvention pour l'année 2019 au comité d'animation ayant déposé une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention au titre de l'année 2019 au comité d'animation d'un montant de 2 000 €.

### **2. DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster les chapitres et comptes du budget de la façon suivante :

Fonctionnement Dépense : 023 : + 32 600.60

Fonctionnement Dépense : 615 231 : - 32 600.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les ajustements budgétaires présentés.

### **3. VENTE IMMEUBLE « LA POSTE »**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au transfert de l'agence postale vers la mairie, l'immeuble « la poste » sis « 6 rue du Docteur Carlet » parcelle AA 127 par délibération du 18 février 2018 a été mis en vente à 60 000 €.

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu une proposition à 54 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De vendre l'immeuble « la Poste ».
- De fixer le prix de vente à 54 000 € hors frais d'acquisition.
- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **4. ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, Décide, pour la durée du mandat :

- De demander le concours du Receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article de l'arrêté 1 du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Francine DEBANNE,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut.

## **5. DON D'UNE PROPRIETE**

Monsieur Le Maire informe que les héritiers de Monsieur Unterwald souhaiteraient faire don à la commune de la propriété située sur la parcelle ZI 73 au lieu-dit « La Cochinière ».

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide :

- D'accepter le don de la propriété parcelle ZI 73.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **6. ELECTIONS**

Monsieur Le Maire propose d'établir le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai.

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe de la démission de Madame Céline BOHERE.

# **CONSEIL MUNICIPAL du 02 juillet 2019**

**Présents:** M. Gérard DESGRIPPES, Mme Martine DENIS, M. Gérard FOURRÉ, Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Claude GANDON, M. Michel MALHERBE, M. Michel LEPOURCELET, Mme Chantal JOURDAN.

**Absents excusés:** M. Dominique MAZZAROLO a donné pouvoir à M. Gérard DESGRIPPES, Mme Sylvie MAUCLAIR-BOUTTIER a donné pouvoir à Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Patrick ROUSSEL a donné pouvoir à Mme Chantal JOURDAN, Mme Michèle BUREL.

**A été nommée secrétaire:** Mme Chantal JOURDAN.

### **1. SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire informe que suite à la demande d'un agent technique de diminuer ses heures il y a lieu de supprimer le poste d'agent technique territorial principal 2ème classe à 29.25 heures et de créer un poste d'agent technique territorial principal 2ème classe à 28 heures 35 minutes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De supprimer le poste d'agent technique territorial principal 2ème classe à 29.25 heures et de créer un poste à 28 heures et 35 minutes.

### **2. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser les mises à disposition du personnel communal au sivos Champsecret-Dompierre par la signature de conventions :

- Un agent technique territorial principal 2ème classe pour la cantine, garderie et l'entretien des locaux,
- Un agent administratif territorial,
- Un agent technique territorial pour l'entretien des extérieurs et les petits travaux intérieurs des locaux sur demande de la présidente du sivos.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de régulariser la mise à disposition du personnel depuis le 1er janvier 2018 en la mandatant au sivos Champsecret-Dompierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions,
- Autorise Monsieur Le Maire à mandater la mise à disposition du personnel à partir du 1er janvier 2018.

### **3. ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu un chèque de 2 987.00 € de l'assurance pour le remboursement du lampadaire du lotissement cassé lors d'un accident.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, accepte à l'unanimité, d'encaisser ce chèque.

### **4. FISCALITES PROFESSIONNELLES**

Monsieur Le Maire informe que suite au passage de la communauté de communes au régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), il y a lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à la suite du passage de la communauté de communes au régime de la FPU, de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

### **5. DENOMINATION ET NUMEROTATION DE RUE**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues.

Après plusieurs demandes justifiées d'habitants du Pont de Pierre, Monsieur Le Maire propose de dénommer la voie principale « Rue Benoît RIGAULT » Maire de Champsecret de 1941 à 1945 et d'étendre les numérotations de la Rue Charles Léandre jusqu'à la limite de l'agglomération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les noms attribués à l'ensemble des rues.

## **6. FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411 -8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Le Maire propose au conseil, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le Conseil départemental, de prendre en charge ces frais.

Le conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2121-29, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE que :

- La commune prendra en charge, pour l'année 2019 et 2020, sur les dossiers déclarés à la Mairie mairie.champsecret@wanadoo.fr et sur le site www.frelonasiatique61.fr, une partie des factures de destruction de nids de frelons asiatiques pour les personnes résidentes à Champsecret,
- L'aide communale ne pourra pas excéder 33 % du cout TTC de la facture,
- L'aide communale ne pourra pas excéder 33 €,
- La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques,
- L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaïs,
- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant.

## **7. LEGS**

Le cabinet notarial Philippe MAILLARD d'Argentan a informé la commune qu'une personne décédée avait instituée dans son testament olographe comme légataires partiels, la commune de Champsecret et l'église de Champsecret.

Le cabinet notarial nous a confirmé que la succession était suffisamment dotée pour risquer des frais à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ces legs,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir.

## **8. ACHAT MAISON**

Les Domaines ayant mis en vente sans résultats les parcelles AA123 et 124, les bâtiments intéressent la commune pour les démolir partiellement ou totalement.

Après les diagnostics légaux réalisés par l'organisme vendeur, la Commune de Champsecret propose le prix de 12 000 € TTC (Douze mille euros).

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme Jourdan et M. Roussel), décide :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir sur cet achat.

## **9. RESTITUTION DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE MIS A DISPOSITION ET REMISE DES EQUIPEMENTS ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DE LA COMMUNE DE CHAMPSECRET SUITE AU RETRAIT DE LA COMPETENCE CULTURE**

En vertu de l'article L 5211-25-1 du CGCT, en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale :

1. Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases,
2. Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence.

Vu le procès-verbal de mise à disposition de locaux signé le 5 juillet 2007 entre la commune de Champsecret et la Communauté de communes du Domfrontais ayant pour objet l'aménagement d'une médiathèque et l'avenant n°1 signé le 29 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 portant modification des compétences de Domfront-Tinchebray Interco et valant retrait et retour de la compétence culture aux communes membres.

L'étage et ses accès de l'immeuble situé 5 rue Albert Christophle à Champsecret et qualifiés de médiathèque sont restitués à la commune de Champsecret. La mise à disposition de ce bien s'achève automatiquement et revient de plein droit dans l'actif de la commune de Champsecret qui en reprend pleine possession.

Un emprunt de 85.000 € avait été contracté en 2008 pour l'aménagement de ce bien auprès de la Caisse d'Epargne de Basse Normandie. A la date du 1er janvier 2017, le capital restant dû était de 35.416,55 €. La commune de Champsecret reprend l'état de la dette en cours.

Les biens acquis par la Communauté de communes et affectés à la médiathèque de Champsecret (logiciels, matériel informatique, mobilier et équipements divers) reviennent à la commune de Champsecret. Aucun emprunt n'avait été contracté pour ces biens.

Il convient de sortir les biens concernés de l'actif et du passif de la Communauté de communes et les réintégrer dans l'inventaire de la commune par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires, suivant l'annexe 1 :

Le Conseil Municipal décide à la majorité (abstentions de Mme Jourdan et de M. Roussel) de :

- Constater le retour de la mise à disposition du bien « médiathèque » situé 5 rue Albert Christophle de la Communauté de commune à la commune de Champsecret suivant l'annexe 1,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition de ce bien,
- Accepter les biens acquis par la Communauté de communes et affectés à la « médiathèque » située 5 rue Albert Christophle à Champsecret suivant l'annexe 1,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir.

## CONSEIL MUNICIPAL du 17 août 2019

**Présents:** M. Gérard DESGRIPPES, Mme Martine DENIS, M. Gérard FOURRÉ, Mme Francine LÉVEILLÉ, M. Claude GANDON, M. Dominique MAZZAROLO, Mme Sylvie MAUCLAIR-BOUETTIER, Mme Michèle BUREL.

**Absents excusés:** M. Michel MALHERBE a donné pouvoir à M. Gérard DESGRIPPES, M. Michel LEPOURCELET a donné pouvoir à Mme Francine LÉVEILLÉ, Mme Chantal JOURDAN, M. Patrick ROUSSEL.

**A été nommée secrétaire:** Mme Michèle BUREL.

### **1. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT IMMEUBLE « LA POSTE »**

Monsieur Le Maire informe qu'à l'occasion de la vente de l'immeuble « LA POSTE », sis « 6 rue du Docteur Carlet » parcelle AA 127, il convient de constater à sa désaffectation ainsi que son déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Constater sa désaffectation.
- Procéder à son déclassement.
- Charger Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **2. SMICO**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur Le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Emet un avis favorable :

- A l'adhésion des Collectivités suivantes : COMMUNE DE COLOMBELLES, COMMUNE DE ARGENCES, COMMUNE DE LE FRESNE CAMILLY, COMMUNE DE IFS, COMMUNE DE LA FERRIERE BECHET, COMMUNE DE NEAUPHE SOUS ESSAI, COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE BLAVOU, COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER, COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE, COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM

- Charge Monsieur Le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- Charge enfin Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **3. ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu un chèque de 148 € de l'assurance pour le remboursement complémentaire du candélabre lors d'un accident.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, accepte à l'unanimité, d'encaisser ce chèque.

### **4. VENTE FRIGO**

Monsieur Le Maire informe qu'une proposition d'achat a été faite pour un frigo non utilisé à la cantine pour un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de vendre le frigo pour la somme de 200 €.

### **5. ENTRETIEN CONCESSION CIMETIERE**

**Monsieur Le Maire informe que la commune propose un service de 2 entretiens de tombe par an à l'occasion de Pâques et de la Toussaint avec un suivi toute l'année, pour un forfait de 40 € par an.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de l'entretien des concessions du cimetière pour la somme de 40 € par an.

Charge enfin Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **6. REPRISE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que des concessions perpétuelles abandonnées, temporaires et sans concessionnaires, qui ont été répertoriées, et pour lesquelles aucun héritier ne s'est manifesté dans les délais réglementaires, ayant faits l'objet d'une procédure de reprise qui arrive à son terme et demande de prendre une décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les concessions perpétuelles.

Charge enfin Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

PACS

*Le 15 mars 2019  
Isabelle ZUNINO et Thierry GANDON*



PARRAINAGE CIVIL

*Le 01 juin 2019  
Hugo CHERBONNIER*



MARIAGES

*Le 25 mai 2019  
Matthieu LEDEMÉ et Meryl LE SAINT*



*Le 17 août 2019  
Solange AUNAY et Aurélien BOUILLY*



*Le 17 août 2019  
Jacques MARTEL et Odette CHARTUS*





## Naissances

## Etat Civil



IBRAHIM Kajin, le 23 mars 2019  
 MONTEIRO Arthur, le 29 mars 2019  
 PÉAN Louise, le 04 mai 2019  
 LEROY Auriane, le 04 mai 2019  
 HUET Maxence, le 16 mai 2019  
 POTTIER Mylan, le 05 juillet 2019  
 BODIN Mahaut, le 29 juillet 2019

RENAULT née GAUBERT Marie, le 22 janvier 2019  
 LETOURNEUR née BOUVIER Suzanne, le 03 février 2019  
 DENT née CRAWFORD Edith, le 14 février 2019  
 NOBIS Edouard, le 26 avril 2019  
 MASSERON née DELENTE Fernande, le 05 mai 2019  
 DORÉ Jacky, le 04 août 2019  
 DUMESNIL Bernard, le 05 août 2019  
 GOUYET née BAZIN Simone, le 28 août 2019

## Dates à retenir



*Repas des aînés,  
 le Dimanche 20 octobre 2019 à 12 h 30*

*Vœux du Maire,  
 le Samedi 04 janvier 2020  
 à 10 h 30 à la salle des fêtes*

**Elections municipales :**  
**1er tour le Dimanche 15 mars 2020**  
**2ème tour si nécessaire le Dimanche 22 mars 2020**

## Cabinet des Kinés



*Ouverture du cabinet situé sur la  
 route de Carabin Gaté à la  
 hauteur de l'entreprise de  
 Peinture CONEAU « Les KINÉS  
 du BOCAGE »  
 Raphaël ANTIGNY et  
 Anthony LE BLÉVEC vous  
 attendent sur rendez-vous au  
 02.33.96.16.09*

## INFORMATIONS

### La Commune met en vente

Pour plus de renseignements contacter la Mairie  
au 02.33.30.40.16 ou au 06.80.85.93.22.



Maison de bourg de type F4 située place du marché, comprenant :

Au rez de chaussée : Buanderie, cuisine, séjour-salon.

Au 1ère étage : Deux chambres, salle d'eau avec WC.

Au 2ème étage : Une chambre et un grenier. Dépendances. Surface habitable de 68 m<sup>2</sup>.



*En présence de Mme la Sous-Préfète, M. Jérôme NURY, Député, M. Gilles COUËTOUX-DU-TERTRE, le Capitaine de Gendarmerie de Domfront, et de M. le Procureur de la République.*

*Ce fut l'occasion d'évoquer les difficultés que nous rencontrons en matière d'incivilités et de vandalisme.*

Réunion avec Mme la Sous-Préfète

***Pour parfaire son anglais des discussions ont lieu tous les mardis après-midi au BROCCAFÉ à côté de la Mairie***

## Bus Numérique Ornaïs



*Accompagnement gratuit des ornaïs pour leurs démarches en ligne et pour se former sur les outils numériques.*

*Formateurs de la Boîte aux Lettres et de Startech.*

*Quelques exemples : Apprendre à envoyer des mails, faire des recherches sur Internet, utiliser le site de Pôle Emploi, gérer ses démarches administratives en ligne ou ses photos...*

*Le bus numérique 61 est ouvert à tous quelque soit son âge et sa situation. Il met à disposition du matériel. Mais chacun peut également venir avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone.*

**Le bus sera à Champsecret devant la salle des associations tous les Mercredis à partir du 11 septembre jusqu'au 4 décembre 2019 de 14 h à 16 h.**

**Inscription au 02.33.26.07.24**

## Lutte contre les frelons asiatiques : Subvention aux particuliers

*Le Conseil Départemental de l'Orne a mis en place un site internet pour déclarer les nids de frelons asiatiques :*

*[www.frelonasiatique61.fr](http://www.frelonasiatique61.fr)*

*Ce site, qui est accessible depuis le mois de Mai, permettra de :*

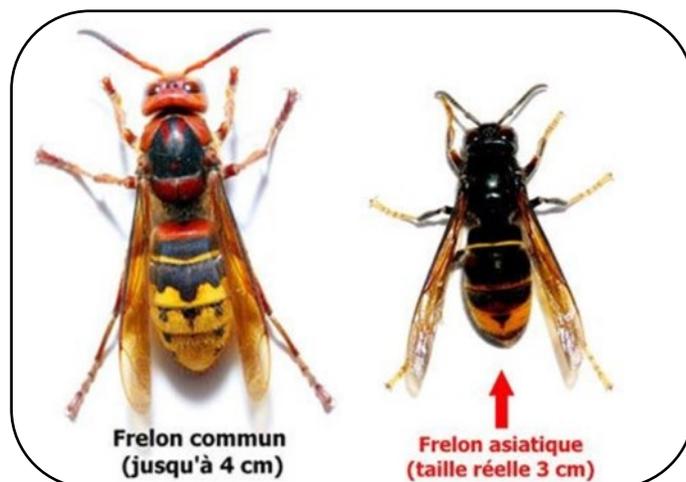
- Signaler en ligne un ou plusieurs nids de frelons asiatiques sur votre propriété*
- Remplir un formulaire de demande de participation financière de destruction des nids signalés*

*La réception et le traitement des dossiers d'indemnisation seront gérés par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, du 1er avril jusqu'au 30 novembre.*

*L'aide financière, accordé par le Conseil Départemental de l'Orne, est fixée à 33% du coût TTC de la prestation de destruction. L'aide financière est plafonnée à 50 €.*

*Il est impératif de faire le signalement sur ce site pour obtenir l'aide financière. Aucune indemnisation ne sera délivrée pour un nid déjà détruit et non déclaré.*

*La participation de la commune de Champsecret pour tous dossiers déclarés et validés sera au maximum de 33 €.*



## Le Compteur Linky arrive

Enedis, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède depuis décembre 2015 au remplacement de l'ensemble des compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération, les compteurs « Linky ». À ce jour plus de 19 millions de ces nouveaux compteurs sont d'ores et déjà installés en France. Cette opération de modernisation concernera la commune de CHAMPSECRET en 2019.

### Un compteur au service des consommateurs

Ce nouveau compteur offre des nouveaux services aux consommateurs. Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement, la demande de mise en service sera réalisée en moins de 24h. Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent ! Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone via un espace personnel sécurisé. Mieux informé, le consommateur pourra mieux comprendre sa consommation et donc la maîtriser. Ce nouveau compteur permettra aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin : pilotage des équipements compatibles de la maison en fonction d'un signal prix ; possibilité de développement de nouvelles offres de services de maîtrise de l'énergie ou modalités de facturation par les fournisseurs.

### Un compteur au service des territoires et de la transition énergétique

Le compteur Linky s'inscrit pleinement dans la transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution encore plus « intelligent », dont le compteur Linky est incontournable. Grâce aux données fournies par les compteurs Linky, Enedis pourra améliorer le service de distribution : localisation des pannes à distance et intervention plus rapide, optimisation de l'intégration de l'électricité produite par les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, ...), augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau, etc.

Avec Linky, Enedis développera également des offres de mise à disposition des données pour les collectivités locales pour répondre à leurs besoins en termes de politique énergétique et d'aménagement du territoire. Des données agrégées pourront dès demain être utilisées par les collectivités territoriales, leurs conseils ou les bailleurs sociaux, qu'ils s'agissent par exemple, d'analyser l'évolution des consommations avec l'arrivée d'un éco-quartier ou l'efficacité de la rénovation des bâtiments.

### L'accompagnement des consommateurs

Pendant ce déploiement, Enedis assurera une information claire et complète : des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose, la société Solution 30, et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) seront envoyés aux clients environ 30 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose, Solution 30, missionnée par Enedis informera le client de son passage avant la date prévue. Cette entreprise sera facilement identifiable par les clients grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et des badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 minutes et ne sera pas facturée au client. Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur. Et la présence du client ne sera nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement (environ 50% des cas).

Pour en savoir plus:

- <http://www.enedis.fr/linky> ou [www.compteur-linky.com](http://www.compteur-linky.com)
- Pour toute question technique, contactez le numéro vert **0 800 054 659 Service & appel gratuits**
- Retrouvez-nous sur Twitter : [@enedis\\_client](https://twitter.com/enedis_client) ou [@CompteurLinky](https://twitter.com/CompteurLinky)
- Et également sur l'application Enedis à mes côtés disponible sur App Store et Google Play.

**Simplifiez votre recherche de logement,  
grâce à l'application mobile conçue pour vous !**



- 100 % gratuite : téléchargeable dans les stores.
- Une sélection de biens libres dans l'Orne et l'Eure.
- Des recherches détaillées selon vos critères.
- La sélection de vos favoris pour vos coups de cœur.
- Le partage de vos annonces avec vos proches.
- Le contact direct d'un conseiller depuis l'application.



**Déjà locataire ? Une application pour  
vous accompagner au quotidien.**

- 100 % gratuite : téléchargeable dans les stores.
- Un accès sécurisé avec vos codes personnels (identiques à votre espace en ligne sur le site internet)
- La consultation de votre solde locataire à jour.
- La possibilité de payer votre loyer en quelques clics.
- Un accès à des conseils, à votre livret du locataire, à votre journal *ORNE HABITAT et Vous* puis à l'Essentiel.
- L'envoi d'une réclamation depuis l'application.



Ne pas jeter sur la voie publique.  
© Service communication ORNE HABITAT - Janvier 2019

**Davantage de détails sur notre site internet !**



**Pour suivre notre actualité ou pour des conseils,  
rejoignez-nous sur les réseaux sociaux!**



**www.orne-habitat.com • 02 33 31 45 45**

## Comice Agricole d'Arrondissement 2019



Election de la Reine

*C'est devant plus de 700 personnes que la Champsecrétoise Justine VICQ a été brillamment élue Reine du Comice Agricole d'Arrondissement par le jury. Elle a remporté la victoire devant les 19 autres concurrentes.*

*Il est évident que sa prestance dans les deux défilés et son aisance dans ses réponses aux questions de l'animateur ont fait la différence...*

*Le Conseil Municipal de Champsecret la félicite chaleureusement pour sa performance et la remercie pour sa représentation de notre belle commune de Champsecret.*



*Sous la houlette de Michel Lengliné, les membres du Comité d'Animation de Champsecret et des bénévoles, se sont relayés pour réaliser l'aménagement et la décoration du char.*



*La présentation des animaux était particulièrement réussie, par la diversité et la qualité des races, vaches, veaux, chevaux Percherons et poulains, étaient présentés au public et aux juges chargés de désigner les meilleurs récompensés par les médailles du concours*





*Le peintre Alain Ribbens a réalisé des panneaux sur le thème de la forêt.*



*JUSTINE la Reine Champsecrétoise du Comice brillait de tous ses éclats dans sa magnifique robe de reine entourée de ses deux charmantes dauphines, elles furent très applaudies par le nombreux public présent sur tout le parcours.*

## Lotissement l'Orée des Andaines

*Champsecret c'est un groupe scolaire de 5 classes, des services publics, des commerçants et des artisans à votre disposition.*

*La nature à votre porte : à pied, à cheval ou à vélo.*

*Champsecret c'est aussi une étendue de champs, de bois, de collines et de vallées où l'arbre est roi et où il fait bon vivre. De belles balades attendent les amateurs dans les chemins creux de la partie bocagère entourés de haies et dans les nombreux sentiers de la forêt des Andaines, où il n'est pas rare d'apercevoir renards, cerfs, biches, chevreuils et sangliers... La cueillette des champignons y est particulièrement abondante : Cèpes, girolles, pieds de mouton et trompettes de la mort font les délices des repas familiaux.*



*La première maison va bientôt voir le soleil Champsecretois.*



*L'école a accueilli 87 enfants.*

*En présence de Mme DENIS, Présidente du SIVOS Champsecret-Dompierre et de M. Le Maire.*

*Tous les enfants étaient très contents de retrouver leurs camarades. Pour les nouveaux, pas de pleurs et une bonne intégration dès les premières minutes.*

Rentrée des classes



*Comme chaque année, des parents sont venus accompagner leurs enfants pour les regarder chercher avec beaucoup d'enthousiasme les œufs de pâques cachés par les bénévoles du comité d'animation présidé par Michel LENGLINÉ.*



*C'est sous un beau soleil que le traditionnel vide greniers à eu lieu le lundi de Pâques, organisé par le Comité d'Animation présidé par Michel LENGLINÉ.*

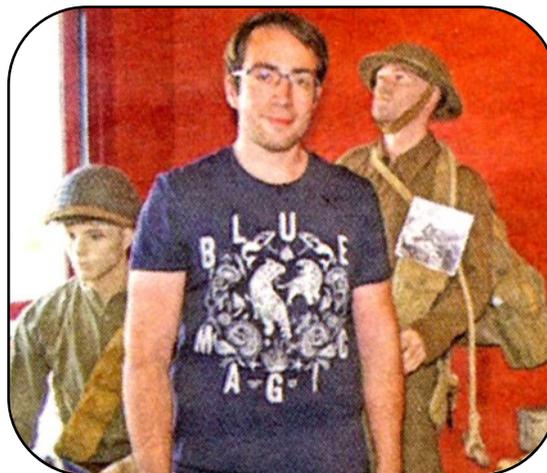
*Plus de 5 000 visiteurs se sont déplacés pour voir les quelques 170 exposants installés dans le bourg.*

*A ces exposants se sont associés les incontournables manèges forains.*

*Un repas était organisé par le comité d'animation à la salle des fêtes. Les 250 convives ont pu apprécier tripes et tête de veau.*

*Pour commémorer le 75e anniversaire de la bataille de Normandie, un jeune collectionneur, Guillaume YVERNEAU, passionné par cette période historique, exposait divers objets, uniformes et documents, datant de la première et seconde guerres mondiales.*

### Fête de Pâques et vide greniers



*Les 32 participants de la randonnée pédestre de 12 km, organisée par la Municipalité, ont été enchantés du parcours avec les commentaires et la pause dans la Chapelle du Cerisier.*

### Mardi-Rando du 20 août 2019



*Chaque année, le jour du 8 mai, nous nous retrouvons devant le monument aux morts pour commémorer l'arrêt du deuxième conflit mondial, conflit qui a jeté tant d'hommes et de femmes sur les routes de France, fuyant les horreurs de la guerre, les destructions, les arrestations, la folie d'autres hommes.*

*Aujourd'hui, il nous reste les témoignages de ceux qui sont encore parmi nous, ceux qui ont combattu, ceux qui ont résisté, ceux qui ont essayé de vivre ou de survivre dans le chaos de la guerre.*

*En ce jour anniversaire, notre regard se porte sur toutes les victimes civiles et militaires, sur toutes ces vies fauchées par les armes, les bombardements, l'absurdité de la guerre. Notre mémoire doit conserver le sacrifice de tous ces hommes et femmes à qui nous devons la liberté de vivre dans un pays démocratique où toute idéologie est bannie.*

*La paix retrouvée est à chérir chaque jour tant celle-ci reste fragile et les conflits qui continuent, dans diverses parties du monde, sont là pour nous le rappeler.*

*Il faut sans cesse rester vigilant pour défendre cette paix si chèrement obtenue. Il faut que nos actions soient toutes tournées vers la défense de nos libertés, vers la recherche de l'entente mutuelle, dans nos villages. En ce temps où les pays de l'Union Européenne vont élire leurs représentants au Parlement Européen, sachons unir nos destins pour que nos divisions ne l'emportent jamais sur ce qui nous rapproche pour construire tous ensemble un avenir de paix et de fraternité.*



## Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de CHAMPSECRET

Après les victimes civiles, Jeanine et Simone MAHOT, Denise CHESNAIS, Maria LEBROC, Maurice MAIGNAN et Lucien POULAIN, je veux rendre hommage aux troupes alliées, dont le Lieutenant Pike MARTIN dont l'avion s'est écrasé en forêt des Andaines, mais aussi des Russes et des Yougoslaves, ce qui est moins connu, qui ont libéré notre commune de l'occupation allemande qui était omniprésente sur notre commune, il y avait un quartier général d'officiers, une boulangerie et même une prison.



La forêt des Andaines était un point stratégique pour camoufler les chars et les camions, ce qui a occasionné de nombreux bombardements des alliés, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui.

Sur la place du vieux marché, il y avait un dépôt de carburant, ce qui aurait pu occasionner des bombardements alliés destructeurs. On doit à André LEFEVRE d'avoir réussi à dissuader les alliés de bombarder le bourg, en minimisant la présence allemande.

Sous le commandement du Capitaine André LEFEVRE connu sous le pseudonyme « RICHARD », la résistance intérieure guide les Gi's dans leur progression vers Champsecret qui arriveront par Carabin Gaté et l'Ecluse, un char Tigre allemand était en place devant la poste, pour prendre en enfilade la montée du bourg.

Les allemands informés de l'avancement des troupes américaines quitteront leur position en partant précipitamment vers la Valerie et le chemin de l'Oratoire.

Je salue la présence des témoins de cette entrée des troupes libératrices dans le bourg, Paulette LESGOURGUES, André GANDON et Claude FOURÉ.

J'ai également une pensée pour l'ancien résistant Auguste LOUVEL qui est dans sa 109<sup>ème</sup> année.

La défense de la liberté est malheureusement un combat encore d'actualité. En ce moment, des conflits meurtriers sont en cours dans de nombreux pays.

Je terminerai mon discours, par une citation du Maréchal FOCH, « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir »

Je remercie les porte-drapeaux, les anciens combattants et vous tous, qui entretenez la mémoire des jeunes héros, morts pour sauvegarder notre liberté. C'est notre devoir de transmettre le souvenir de ces patriotes aux générations futures.

Merci de votre attention et je vous invite à partager le verre de la paix et de l'amitié, à la Mairie.

### Discours sur la tombe d'André LEFEVRE

Aîné d'une famille de cinq enfants, dont le papa était gendarme et la maman institutrice, André LEFEVRE fit de solides études jusqu'à l'Ecole Normale d'Alençon, suivant en parallèle une préparation militaire supérieure dont il sort lieutenant en 1925.

N'ayant pas 21 ans, il ne peut pas poursuivre dans l'Armée et il s'engage dans l'enseignement.

Lorsque la guerre éclate, il est nommé Capitaine et se trouve affecté dans le Rhin. Il est fait prisonnier pendant trois années au « Flag 17 » en Autriche. A son retour en Normandie il rencontre Victor HERLEMONT, Principal du collège de Domfront et chef de la résistance locale.

Après l'arrestation de Victor HERLEMONT, André LEFEVRE prend le commandement de la résistance du grand secteur, qui va de Lonlay l'Abbaye à la Chapelle d'Andaine.

Le 6 août 1944, il rentre en contact avec les américains à Saint Jean du Corail dans la Manche et combat à leur coté jusqu'à la libération de Champsecret le 15 août 1944.

Le « colonel » fut un homme au destin exceptionnel dicté par ses valeurs morales.

A ce titre, il a bien mérité que la commune de Champsecret donne son nom à la rue principale du bourg et a l'hommage qu'on lui rend ici tous les ans.

Merci de votre présence.



## L'OPAH-RR : PROFITEZ D'AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !



Les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais vous accompagnent dans les travaux de rénovation de votre logement grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur et vous souhaitez faire des économies d'énergie, mettre aux normes, ou adapter votre logement à la perte d'autonomie, mais vous avez besoin de conseils techniques et d'un coup de pouce financier pour lancer votre projet ? Selon la nature des travaux et vos ressources, l'OPAH-RR peut vous aider à financer une part importante des travaux grâce aux aides de nombreux partenaires : Agence nationale de l'habitat (Anah), Conseil départemental de l'Orne, Région Normandie, Etat, Caisses de retraite...

Chargé d'animer ce dispositif sur le territoire des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, le CDHAT réalise plusieurs permanences par mois sur le territoire. Sur place, un conseiller Habitat informe, conseille et accompagne les porteurs de projets dans le montage du dossier administratif et financier.

Depuis le début du dispositif, 650 propriétaires ont été renseignés, 225 logements ont été rénovés : les propriétaires ont bénéficié d'un total de 1 760 000 € d'aides financières générant près de 4 030 000 € de travaux pour les entreprises locales.



Alors pourquoi ne pas en profiter ?

Contactez un conseiller Habitat du CDHAT avant d'engager vos travaux !

Renseignements gratuits et sans engagement au 02 31 53 73 73

Permanences ouvertes à tous les habitants des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais sur rendez-vous :

- **Domfront-en-Poiraise :**  
le 1er mardi dans les locaux de la mairie – Place de la Roirie
- **Juvigny-Val-D'Andaine :**  
le 2ème mardi dans les locaux de la Communauté de Communes - 26 av. Léopold Barré
- **Tinchebray-Bocage :**  
le 3ème mardi dans les locaux de la mairie – 5 boulevard du Midi
- **Passais-Villages :**  
le 4ème mardi dans les locaux de la Communauté de Communes – 6 place du Marché



Un grand MERCI à André, Marc, Michel, Michaël, Paul, Philippe et Richard... Sous le patronage du CODEVER, la commune de Champsecret, avec la participation des Crabots du Bocage Normand et des Chemins du Bocage, a organisé cette journée des chemins.

Dès 9h tout le monde était sur le pont, pour le café de bienvenue, deux équipes motorisées ont été formées et en avant... Les tronçonneuses n'ont pas chômé et les ramasseurs de bois avaient du mal à suivre le rythme...

Après le repas en commun, c'est reparti de plus belle pour finir vers 18h en ayant supprimé arbres, branches dangereuses, tombées par les tempêtes ou en voie de le faire, au final c'est 20 km de chemins nettoyés. Avec le beau temps (18° l'après-midi) la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez vous lors des pauses et le déjeuner où tout le monde s'est retrouvé dans la salle des associations pour partager le verre de l'amitié. Tous les participants étaient enchantés de leur journée et ont pu découvrir le charme des chemins ruraux de notre belle commune de Champsecret. A l'année prochaine...



C'est peu avant 4 heures du matin que l'incendie s'est déclaré dans le bâtiment agricole en face de l'école. Le foin et les structures en bois se sont enflammés rapidement et il a fallu l'intervention des pompiers de Domfront en Poiraise, Bagnoles de l'Orne Normandie et Lonlay l'Abbaye pour maîtriser le sinistre.



C'est la rentrée à la Médiathèque



*Vous souhaitez vous initier à l'informatique ou au web ? C'est possible ! Découvrez l'ordinateur, apprenez à naviguer sur internet, classez vos photos, achetez en ligne...*

*Inscrivez-vous et participez aux différents ateliers proposés.*

**OCTOBRE à DECEMBRE 2019**  
Le JEUDI, de 14h00 à 16h00

- 10/10 : Initiation [part. 1] ;  
Je découvre l'ordinateur,
- 17/10 : Initiation [part. 2] ;  
Je découvre internet,
- 07/11 : La sécurité sur internet (protection et sensibilisation),
- 21/11 : Les achats en ligne (Je commande mes cadeaux de Noël),
- 05/12 : Gestion des documents [part. 1] ;  
Je range mes fichiers et dossiers (et je classe mes photos),
- 12/12 : Gestion des documents [part. 2] ;  
J'utilise des clés USB, disques dur et autres supports externes.

*Egalement, le mercredi après-midi, venez jouer aux jeux-vidéo proposés. Inscrivez-vous à plusieurs, plongez-vous dans des aventures sur grand écran ou en réalité-virtuelle !*

*Pour les plus curieux d'entre vous, des séances de découverte sont possibles (montagnes russes, plongée sous-marine, survol d'un Paris apocalyptique dans la peau d'un aigle...)*

*Le catalogue est disponible sur notre blog :  
[www.mediathèques-du-domfrontais.fr](http://www.mediathèques-du-domfrontais.fr).*

*Venez-nombreux, et invitez vos amis, vos proches, vos familles... C'est gratuit !*



**SEPTEMBRE à DECEMBRE 2019**  
Le MERCREDI, dès 14h30

SEPTEMBRE  
Mercredi 11  
Mercredi 18  
Mercredi 25

OCTOBRE  
Mercredi 2  
Mercredi 9  
Mercredi 16  
Mercredi 23  
Mercredi 30

NOVEMBRE  
Mercredi 6  
Mercredi 13  
Mercredi 20  
Mercredi 27

DECEMBRE  
Mercredi 4  
Mercredi 11  
Mercredi 18

*Renseignements et inscriptions au 02 33 30 41 84.*

*L'exposition sur la guerre 14/18 est consultable à la médiathèque sur un grand livre réalisé par Georgette.*



## Spectacle de cirque pour les enfants de l'Ecole



*Nous avons fait la connaissance de Clément CHAPRON, 11 ans habitant de Champsecret qui est passionné par le monde du cirque.*

*Depuis l'âge de 8 ans, il prend des cours d'acrobatie au cirque TEMPO dont le chapiteau est monté dans le quartier Saint Michel à Flers.*

*Il souhaite rester dans le monde du cirque.*

*A l'occasion du spectacle de cirque pour les enfants du SIVOS Champsecret-Dompierre, nous avons pu voir évoluer Clément dans les airs lors de sa prestation et lui souhaitons de réaliser son rêve.*



## ASSOCIATIONS



*C'est avec un grand succès que vous êtes venus nombreux assister à la pièce de théâtre « Monsieur a bien changé » interprétée par la troupe Les Grands mômes de Gorron, pour apporter votre soutien à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Champsegrétois.*

### Théâtre Association Sauvegarde du Patrimoine



*Intervention de M. Gérard FOURRÉ*

*Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à Champsecret et dans notre beau département de l'Orne qui possède de nombreux sites remarquables comme celui où nous sommes cet après-midi et qui participe à la renommée du patrimoine historique Champsegrétois.*

*Je tiens ici à remercier M. et Mme LABAISSE pour leur engagement de tous les jours au service des autres au sein de cette structure ainsi que tous ceux qui, chaque jour, anime ce lieu de vie avec comme objectif premier de rendre plus facile la vie de celles et ceux qui sont accueillis ici.*

*Votre association, « Vivre en Famille », créée en 1993, n'a pas cessé depuis sa création d'œuvrer pour le bien, l'épanouissement, les droits fondamentaux des enfants et en cela, soyez-en tous bien vivement remerciés.*

*Chaque année, le week-end de l'Ascension, vous vous retrouvez pour un moment familial, festif et convivial et c'est bien ce qui est le plus important dans notre société où tout va vite et où les moments de quiétude sont rares.*

*Alors profitez tous ensemble de ce temps de convivialité, avec cette année un temps particulièrement clément, et encore une fois, un grand merci à tous pour votre engagement au service des autres.*

### Vivre en Famille



Comme chaque année le Comité d'Animation propose un repas, pour la Fête des voisins, qui a réuni une cinquantaine de Champsecrétois.

### Fête des voisins



Le Samedi 22 juin 2019, le Secret Knight célébrait la Fête de la Musique. Ce fut une très belle soirée organisée avec les Big Band Jazz. A renouveler !!

### Fête de la Musique



Une fresque décorative de la salle des fêtes relatant les Trésors de Champsecret a été réalisée, à la demande de la Municipalité, par le peintre M. Alain RIBBENS.

## 6ème rassemblement de véhicules de collection et de prestige



*Les passionnés étaient au rendez-vous pour venir admirer et exposer leurs véhicules de collection et de prestige. Plus d'une centaine de repas a été servie par le Comité d'Animation à la salle des Fêtes. Deux sorties ont été organisées, à cette occasion plusieurs personnes ont pu profiter des balades en accompagnant les propriétaires de voitures.*

# LE SPORT A CHAMPSECRET



FOOT - US CHAMPSECRET / DOMPIERRE

**ZUMBA kids**

**UN BON RYTHME ET C'EST PARTI !**

Entrenez vos amis et dansez sans complexe ! Zumba® Kids est un programme de danse-fitness entre amis dans lequel on peut se déhancher sans retenue.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS CONTACTEZ VOTRE INSTRUCTEUR ZUMBA® CERTIFIÉE**

**Angela Breward 0233382997**  
 angela.breward@orange.fr  
 salle des associations, CHAMPSECRET, a mairie  
 mercredi 17h15 - 18h00

Les cours comportent des éléments essentiels pour le développement des enfants. Cela permet de mener une vie saine et d'inciter les enfants à pratiquer des activités physiques sans effort en les rendant amusants.

[zumba.fr/kids](http://zumba.fr/kids)  
 No Siret 79507521700013

ZUMBA

**ZUMBA**

**LET IT MOVE YOU™**

IL Y A PLEIN DE FAÇONS DE PERDRE DU POIDS... ISSAÏEZ CELLE OÙ LE FUN EST GARANTI. OUBLIEZ LES ROUTINES RÉPÉTITIVES ET VENEZ VOUS AMUSER DANS NOTRE COURS DE DANSE-FITNESS.

**Angela Breward 0233382997**  
 mardi matin 10h30 - 11h30  
 jeudi soir 20h00 - 21h00  
 Salle de Fêtes Champsecret  
 angela.breward@orange.fr  
 No Siret 79507521700013

**VENEZ NOUS REJOINDRE**

à la Salle des Fêtes avec Pascale JARDIN professeur diplômé

à partir du lundi 2 septembre à 18h30 ou 20h

**YOGA à CHAMPSECRET**

contact 02 33 37 83 48

YOGA

# TRAVAUX



Etanchéité du trottoir place du Vieux Marché



Dégagement des voies de circulation suite à l'enneigement



Fleurissement bourg

Salle des fêtes



Sous-sol



Aire de lavage



Stockage des tables



*Après de nombreux mois d'attente, le chantier du pylône d'antennes orange vient de se terminer.*

*Quand vous lirez ces lignes les abonnés d'Orange pourront apprécier l'envoi et la réception d'appels téléphoniques.*



Pylône support d'antennes Orange

# LES INCIVILITÉS



Alors que nous avons réalisé des aménagements pour rendre cet endroit accueillant, un groupe de jeunes gens aperçu, mais non identifié, a procédé à de nombreux dégâts, casse de nombreuses tuiles, descellement de pierres des murets pour organiser un barbecue, arrachage de branches d'arbres de décoration pour faire du feu. Bien entendu nous avons porté plainte, sans résultat pour l'instant...

## Le Lavoir

Le stationnement est réglementé et les trottoirs peints en jaune déterminent les zones interdites au stationnement. Alors que les peintures étaient réalisées dans l'après-midi, j'ai constaté à 6h du matin, qu'un petit « malin » avait recouvert la peinture jaune par une peinture gris/bleu une plainte a été également déposée.

**Tout stationnement illégal est sujet à contravention...**



**PROCÈS-VERBAL DE CONTRAVENTION**

N° 11753531

NATIF (Code)		TRIB.	COMMUNE
		Dépt.	Code

DATE: \_\_\_\_\_ HORARE: \_\_\_\_\_

GENRE DU VEHICULE: \_\_\_\_\_

**LIGNE JAUNE STATIONNEMENT INTERDIT**

**CONTRAVENTION A LA CLE**

NOM ET SIGNATURE DU CONDUCTEUR: \_\_\_\_\_



## Rue des Boisseliers



Voiture ventouse

*Depuis plusieurs mois, une voiture ventouse, Renault blanche, est stationnée illégalement en face des commerces. Si elle n'est pas retirée rapidement la fourrière s'en chargera.*

*Malheureusement, lors d'un déménagement, voici le résultat obtenu que l'on constate régulièrement.*



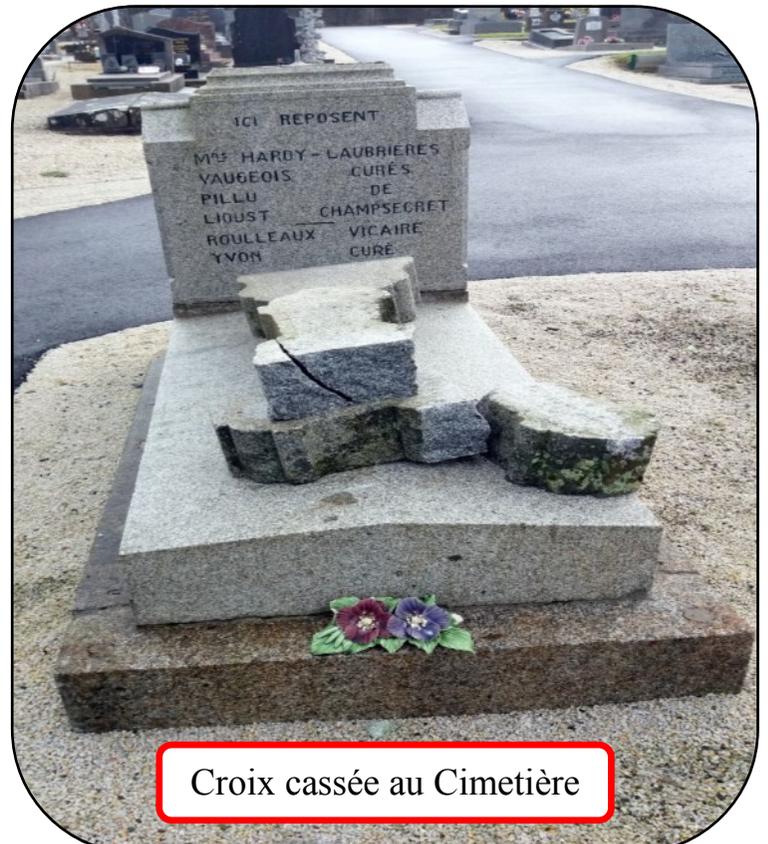
Dépôts sauvages

*Décidément, drôles de comportements d'une entreprise de pompes funèbres, exerçant ses activités dans le secteur, en février 2019, un camion accroche la croix qui éclate en trois morceaux...*

*Il a fallu attendre plusieurs semaines pour rentrer en contact avec le responsable et nous venons seulement de procéder à l'expertise, 5 mois plus tard !!!*

*Bien entendu nous exigeons le remplacement par une croix de qualité identique....*

*Ayant provoqué plusieurs accidents ou des comportements que nous réprouvons, cette entreprise n'a plus l'autorisation de rentrer avec des camions dans le cimetière, hormis le corbillard lors des enterrements.*



Croix cassée au Cimetière

## La Chapelle de La Pervençhère



*Voici la bien triste histoire de la chapelle funéraire située au hameau de la Pervençhère...*

*Dans les années 30, avant leurs décès, les époux ENGUELHARD font construire cette très belle chapelle mortuaire où ils sont enterrés.*

*N'ayant pas de descendance, ils lèguent, à l'hôpital de DOMFRONT, la totalité de leurs biens et de leur fortune de plusieurs millions de francs, une ferme, des biens immobiliers à PARIS, des liquidités et d'éventuels placements... Les archives de l'hôpital de DOMFRONT peuvent nous préciser la teneur de ce legs.*



*Il me semble bien naturel que l'hôpital entretienne à perpétuité cet édifice. Malheureusement les changements de direction ont eu raison de ces travaux d'entretien.*

*Au début de mon mandat, j'ai eu des contacts avec le directeur en place, qui ont abouti à la restauration du mur de soutènement qui menaçait de s'écrouler. A cette occasion, des engagements d'entretien ont été pris, de remise en état des grilles et des supports, ainsi que la porte métallique.*

*Ce ne sont pas des dépenses démesurées au regard du montant du legs.*

*Depuis 2017 aucuns des travaux promis n'ont été réalisés et suite à une nouvelle intervention dans un récent courrier, Monsieur le Directeur des Centres Hospitaliers, estime « que 85 ans plus tard, le bénéfice de cette transaction a été largement employé » et évoque une demande faite à l'Evêché pour le transfert des sépultures des époux ENGUEHARD, où et quel devenir du monument ?*

*En tant que Maire de la commune de CHAMPSECRET, je suis extrêmement surpris de cette démarche contraire au respect que l'on doit à cette construction funéraire et je ferai les démarches nécessaires pour préserver le devenir de ce monument, comme nous l'avons fait avec la chapelle du Cerisier et celle de la Fourère.*

*Je prendrai rendez-vous avec Monsieur le Directeur des Centres Hospitaliers pour discuter des possibilités de maintenir la propreté de ce patrimoine Champsecrétois.*

*Je profite de cette occasion pour faire appel à la générosité des personnes sensibles à cette situation qui peuvent contacter la Mairie 06 80 85 93 22.*



## **Mauvaises herbes**

*Nous souhaitons solliciter la population, afin que chacun effectue un minimum d'entretien, en assurant le nettoyage de la liaison de son mur ou de la clôture avec le trottoir communal.*

*Comme vous le savez, l'utilisation des produits phytosanitaires est maintenant très réglementée pour préserver la qualité des eaux, aussi bien pour la consommation que pour nos sources et rivières.*

### **Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit**

*L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2016 réglemente sur le département de l'Orne le brûlage des déchets végétaux : tontes de pelouse, tailles des haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage ne doivent pas être brûlés à l'air libre.*

*Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides.*

## **Le Bruit**

*Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :*

- *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.*
- *Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.*

## **Animaux**

*Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit, toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, et ce par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.*

*Les déjections de chiens laissées sur les espaces publics sont une nuisance pour tous, il est de la responsabilité du maître d'avoir toujours un sac sur lui pour les ramasser. Dans le cadre de la lutte contre ce phénomène qui dégrade la qualité environnementale et porte atteinte à la salubrité publique, les propriétaires de chiens encourrent une amende de 25 euros pour ne pas avoir ramassé les déjections de leur animal.*

*Dans une démarche globale de lutte contre les incivilités, l'arrêté municipal du 20 février 2018 précise également que les chiens doivent être tenus en laisse et qu'une amende du même montant pourra être infligée aux habitants et personnes extérieures.*

## **Déchets**

*Il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement.*

*Pourtant il est mis à disposition des habitants un service régulier de collecte en porte à porte pour le bourg, des containers de tri sélectif disposés aux quatre coins de la commune. Les encombrants, déchets verts, huiles, bois et feuilles doivent être emmenés à la déchetterie de Domfront.*

*Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer, de jeter des ordures ménagères ou assimilées en dehors des emplacements désignés. En cas d'infraction, le responsable du dépôt sauvage d'ordures ménagères ou assimilées encourt une amende de 25 euros.*

## **Démarchages téléphoniques : Appel à la vigilance**

Nous souhaitons mettre en garde notre population contre les appels téléphoniques frauduleux qui se multiplient. Vous pouvez être contactés par différents organismes ou soit disant partenaires qui vous posent différentes questions et proposent un rendez-vous à votre domicile pour une étude thermique ou autre.

Les interlocuteurs que vous aurez sont souvent insistants, allant parfois jusqu'à laisser croire qu'ils agissent à la demande de la Mairie. Sachez que jamais la Mairie ou EDF, Véolia ou toute autre société, ne vous démarchera par téléphone. N'acceptez aucun rendez-vous à votre domicile.

Nous vous conseillons de ne pas laisser la personne parler et n'hésitez pas à raccrocher rapidement. Vous n'avez pas à vous justifier ni à répondre aux questions qui peuvent vous être posées.

Il en est de même pour des courriers que vous pourrez recevoir, vous incitant à effectuer différents travaux chez vous, ou vous conseillant de prendre des assurances complémentaires pour vos canalisations d'eau par exemple.

De manière générale, ne donnez aucune suite à ces appels ou courriers et ne communiquez jamais votre numéro de compte ou de carte bancaire.

En cas de doute, contactez la Mairie au 02.33.30.40.16.

### Histoire de Champsecret - C'était hier...

